



Union  
syndicale  
Solidaires



Union  
syndicale  
Solidaires

12, rue de Louvois - 75002 PARIS- tel / 01.40.15.82.68 - fax / 01.40.15.85.99- sud@culture.fr

## Relevé de conclusions du CONSEIL DES SECTIONS du 27 janvier 2011

**Présent(e)s :** Sophie AGUIRRE (secrétaire générale/ Louvre), Maria ALVES (Orsay), Anne-Marie ANDRZEJCZAK (Louvre), Florence de BOISSIEU (éd. Hatier & al), Patrick BOTTIER (architecture), Henri BOURSIER (Ciné Solidaires), Vincent BRUYERE (Franche-Comté), Jean-François HERSENT (DGMIC/SLL / secrétariat national), Boris KERAMPRAN (Inrap), Guy KORWILL (SUD AFP), Pierre-Arnaud de LABRIFFE (DRAC LR), Annie LELANDAIS (DGMIC/SLL), Caroline LLANOS (Guimet), Boris MELLOW (BnF, secrétariat national), Elise MULLER (Louvre), Dominique NOEL (DRAC Basse-Normandie / secrétariat national), Irène PEREIRA (Versailles), Ivan SIRET (CMN), Agnès SUILLEROT (CSI – trésorerie), Claus TULATZ (SUD AFP / secrétariat national).

**Excusé(e)s :** Jean-Louis GALMICHE (SLL / secrétariat national Solidaires), Christelle GUYADER (Louvre /secrétariat national /Solidaires Fonction publique), Tahar BENREDJEB (DRAC Picardie / secrétariat national) A compléter éventuellement

### **Prochains conseils des sections : ATTENTION, retour rue du Château d'eau**

- jeudi 24 février, 9h30-17h: salle Ferrer, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 24 mars, 9h30-17h: salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 21 avril, 9h30-17h : salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République
- jeudi 19 mai, 9h30-17h : salle Tollet, 3 rue du Château d'eau, M° République

### **VIE INTERNE SUD CULTURE SOLIDAIRES**

#### **• Trésorerie : suite présentation du budget 2011 (déjà présenté au CDS de décembre 2010).**

Il n'y avait pas eu de demandes de modifications en décembre. Les montants indiqués pour chaque poste sont soit les mêmes que le réalisé 2010 (actualisé à fin décembre), soit augmentés pour des raisons particulières qui avaient été expliquées.

- Le poste « communication » est plus important à cause de la réalisation prévue de drapeaux.
- Le montant estimé des cotisations pour 2011 a été très modérément augmenté par rapport à 2010.
- 1 250 € sont provisionnés pour le Congrès de Solidaires en 2011.
- 4 865 € d'économies sont provisionnées pour le Congrès de SUD Culture Solidaires qui aura lieu en 2012.
- Le 23 décembre dernier, la commission spectacle vivant s'est réunie et a proposé l'organisation d'un forum à Marseille en juin 2011 qu'il faudrait budgéter.
- Le contre forum d'Avignon organisé par la section SUD Culture 84 devrait à nouveau avoir lieu en 2011 et il faudrait également le budgéter sur la base des dépenses de 2010.
- L'interprofessionnelle représente comme tous les ans (c'est prévu dans nos statuts) 25% du budget global.
- La formation représente comme tous les ans 10% du budget global (mais malheureusement ce montant est rarement entièrement dépensé).
- L'Union syndicale SUD Culture et Médias Solidaires doit verser pour notre syndicat des cotisations à Solidaires. Il faudra clarifier la trésorerie de l'Union, dans la mesure où un certain nombre de dépenses sont faites par SUD Culture Solidaires au lieu d'être faites par l'Union (ce qui explique, entre autres, nos fortes dépenses sur le poste « interpro »). La trésorerie de l'Union ne fonctionne pas, seuls les chèques indispensables sont faits. Aucun débat n'a lieu par exemple sur la formation ou sur le soutien aux luttes et en conséquence aucune dépense n'est décidée non plus en la matière.

Le conseil des sections adopte à l'unanimité le budget 2011 (2 NPPV = ne prend pas part au vote).

● **Caisse de grève (mouvement sur les retraites)** : Solidaires a versé 10 000 € à SUD Culture Solidaires, somme qui s'ajoute aux 2000€ de dons. Les Solidaires locaux ont sans doute également des caisses de grève bien fournies. Dans la plupart des établissements, les prélèvements sur salaire des jours de grève seront étalés sur plusieurs mois. Peu de personnes ont été en reconductible, très nombreux sont ceux qui ont cumulé 8 à 10 jours de grève. Il faut que les salariés du privé fassent aussi remonter leurs demandes (cf formulaire envoyé).

Etapas pour la suite :

– fixer une date butoir de remontée des demandes (sachant que les justificatifs peuvent être fournis plus tard) : fin février ?

– en fonction des remontées, décider d'un montant journalier remboursé et du énième jour de grève à partir duquel le remboursement sera fait.

Si il n'y a pas plus de demandes qu'à ce jour (une quarantaine), la totalité des jours de grève (sur la base de 50€ par jour) pourrait être remboursée.

Rappel : le reliquat 2007 dont dispose le syndicat « pour les grèves » sera dépensé seulement si cela s'avère nécessaire.

### ● **Point commission juridique**

Le « mode d'emploi de la commission juridique » a été rédigé par la commission, puis soumis au secrétariat national et enfin envoyé aux participants à ce CDS pour débat avant validation. Il a pour objectifs de faciliter l'accès à la commission et de rappeler quelques règles concernant les contacts avec l'avocat et la prise en charge des honoraires d'avocat par le syndicat. Rappelons néanmoins que le recours au juridique ne doit pas remplacer l'action syndicale.

Deux changements sont proposés par rapport aux règles précédentes : l'adhésion au syndicat n'est plus une condition pour la prise en charge des honoraires (ce n'est pas sur cette base qu'on cherche à avoir des adhérents mais parce que les gens adhèrent aux positions du syndicat) ; en cas de victoire, un remboursement minimum de 100€ est demandé mais la trésorière propose à ce sujet que par défaut on demande plutôt le remboursement de la totalité des honoraires avancés et que, selon la situation de la personne, on ne demande que 100€.

Remarques :

– En cas de prise en charge des honoraires par le syndicat, demander un chèque de caution, comme on le faisait précédemment.

– Quand le syndicat est attaqué (cas de contestation d'une désignation de DS par exemple), c'est normal que ce soit le syndicat qui se fasse rembourser les honoraires avancés.

– C'est un problème que le syndicat prenne en charge des non-adhérents : est-ce conforme à nos statuts ? Il vaudrait mieux ne pas écrire explicitement cette possibilité.

– Le syndicat peut avoir un intérêt syndical à défendre des intérêts collectifs de non adhérents (cf par exemple la question de l'exclusion d'un millier de salariés non-européens au vote des représentants au CA de l'AFP). On entend souvent dire qu'on ne doit pas être un syndicat de services mais le plus souvent des procédures ont lieu là où il n'y a pas eu de lutte syndicale, faute de présence syndicale ou parce que le syndicat n'a pas pu remplir son rôle.

– Souvent on a besoin d'un conseil juridique pointu, pas d'une procédure.

– Faut-il envoyer ce document à chaque adhérent ?

– Les responsables de section et les isolés qui souhaitent ce mode d'emploi pourront en faire la demande à la permanence.

Le CDS valide ce mode d'emploi.

### ● **Présentation livret d'accueil militant**

Déjà diffusé et présenté. Y signaler l'existence d'un mode d'emploi de la commission juridique qui peut être réclamé à la permanence.

### ● **L'AAS (association pour l'action sociale, culturelle et sportive au Ministère) (rajouté tardivement à l'ordre du jour) :**

Rappelons que l'AAS est une sorte d'équivalent d'un CE (comité d'entreprise) dans le privé et gère, pour les

agents adhérents en activité et leur famille ainsi que pour les agents retraités, l'action sociale, culturelle, sportive (colonies de vacances, par exemple), mais aussi des prêts à taux 0 pour les agents qui ne bénéficient pas de secours ou le spectacle de Noël en Ile-de-France, même pour les agents non-adhérents. Il y a environ 1700 adhérents. Le budget est d'un million d'euros.

Le CA (conseil d'administration) est élu par une assemblée générale, où siègent uniquement les organisations syndicales qui ont des sièges au CTPM – comité technique paritaire ministériel – et des représentants de l'administration. On a 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants. Actuellement plus personne de notre syndicat n'y siège : une ex-siégeante s'y refuse par principe car les adhérents n'ont pas de rôle à jouer.

Nous devons avoir un mandat stipulant ce avec quoi nous sommes d'accord et ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord au sujet de l'AAS.

#### Remarques:

– Siéger c'est devenir employeur des salariés de l'AAS : il faut avoir des informations et des garanties à ce sujet. La CGT, on le sait, n'est pas un bon employeur.

Sauf erreur, il n'y aurait actuellement que des agents mis à disposition mais la tendance est au salariat direct[d'après des informations obtenues après le CDS, en fait, la majorité des salariés sont employés directement par l'Association].

– On doit avoir un débat de fond au sujet de l'AAS en Congrès, pas en CDS. En attendant, il faut qu'on nomme des représentants car l'AAS a un rôle social très important pour l'ensemble du Ministère. Il faut ensuite définir ce qu'on souhaiterait voir évoluer.

Les problèmes essentiels résident d'une part dans le fait que le Ministère se décharge sur l'AAS des services sociaux qui étaient auparavant à sa charge, et d'autre part que l'AAS n'a pas un fonctionnement démocratique (le CA devrait être élu par les adhérents).

– Les statuts (remis au cours du CDS) font état de membres de droit : est-ce légal dans une association loi 1901 ?

– Par le biais de la commission Fonction publique de Solidaires, il faudrait avoir des informations sur ce que font les autres fonctions publiques dans leurs AAS.

– Le prochaine AG a lieu le 3 février, ils vont revoir les statuts. Il faut y aller en observateurs.

– Cela fait 10 ans qu'on n'arrive pas à établir des revendications sur la manière de gérer les actions culturelles. Faut-il réclamer des CE ou garder les associations qui existent par ailleurs et où les adhérents gèrent leur structure ?

#### Décisions :

– Se réunir avant le 03/02 pour déboucher sur une position concernant l'AAS et la manière dont le Ministère se défait.

– Des représentants seront envoyés à l'AG du 03/02 et demanderont que l'ensemble des procédures démocratiques soient respectées.

– Le CA a lieu le même jour : n'y prendre aucune responsabilité.

– Rappel : notre Congrès de 2009 a entériné qu'on continuait à participer à l'AAS.

### VIE INTERNE SOLIDAIRES

● **Congrès Solidaires (juin 2011)** : il y aura 5 participants au titre de l'Union SUD Culture et Médias Solidaires.

Les amendements (sur les 7 résolutions qui vont être envoyées d'ici fin janvier) sont à remonter à la permanence avant le 20/02 pour être discutés et validés au CDS du 24/02 et envoyés à Solidaires avant le 07/03.

● **Congrès SUD Culture Solidaires (mars 2012)** : il se déroulera sur 3 jours, comme en 2009. Il est proposé qu'il se tienne en Basse-Normandie. Autres éventuelles propositions à présenter lors du CDS de février ; les dates devront être précisées lors du prochain CDS du 24 février, les recherches de structures accueillant 80 personnes devant se faire à N-1an.

● **Interpro : commission fonction publique : CAP et élections générales fonction publique** : 4 millions d'agents vont voter (fonctionnaires et assimilés), dans les trois fonctions publiques. Il faut trouver 6 à 8

personnes par CAP (il y en a 30).

Au Ministère de la culture et de la communication, les élections auront lieu en octobre 2011, mais uniquement pour les CAP, car le référendum Culture de 2010 tient lieu d'élection générale et il n'y aura pas à revoter.

Rappelons à quel point la mesure de notre représentativité est importante pour définir les moyens syndicaux mis à notre disposition, mais celle-ci se mesure à partir du référendum Culture pour l'instant.

Les listes seront mises en place en mai-juin ; les listes incomplètes, où des grades ne seraient pas représentés, sont pénalisées.

L'enjeu c'est de continuer à progresser.

Attention, les professions de foi ne sont pas envoyées par le Ministère mais par chaque syndicat.

**NB.** Alors que les CCP (pour les contractuels) ne sont pas concernées par les élections d'octobre 2011 (les élections ont eu lieu en 2010), il y a une exception : l'Inrap (pas d'élection de leur CCP en 2010).

### ACTUALITES MINISTERE

● **CTPM du 28/01** : à midi, la CGT culture nous a prévenu qu'ils voulaient boycotter le CTPM au motif qu'un point « lourd » de l'odj était mal présenté par le cabinet (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences -GPEEC). Après débat, nous avons refusé de nous associer à cette démarche. Finalement, la CGT a convaincu la FSU (qui s'est retournée comme un crêpe, après nous avoir, dans un temps, donné l'assurance qu'ils étaient d'accord avec nous...), de telle sorte que le quorum n'a pu être atteint et, en conséquence le CTPM n'a pu se tenir. Bilan des courses : CTPM reconvoqué vendredi 11 février. Les points principaux, outre la GPEEC, abordent le bilan social (et pour nous l'accent sera mis sur la précarité cachée au ministère) et le plan de formation 2011.

● **Point d'info : loi du Sénat sur la politique immobilière de l'État** : 1750 monuments historiques vont être proposés aux collectivités territoriales ... qui auraient ensuite le droit de les vendre. SUD Culture a demandé un bilan des 60 transferts (avec le personnel) qui ont eu lieu depuis 4 ans. Nous pensons qu'il ne devraient pas y avoir beaucoup de candidats. N'empêche !

=> La CGT n'a pas voulu poser de question au ministre pour le CTPM prévu le 28 / 01. dans le 92, l'avenir de la filière jardinage du Centre des Monuments nationaux (CMN) est incertain [ le parc de Saint-Cloud tombant dans l'escarcelle du département le plus sarkosien de France, ça fait mal ! : à voir en CTPM ]

### ACTUALITES INTERPROFESSIONNELLES ET LUTTES CITOYENNES

● **CR du CN de Solidaires** : voir cr diffusé ( et y lire l'intervention de SUD Culture sur le débat « mobilisations et action revendicative ») + préparation congrès

● **5ème Congrès de Solidaires (6-10 juin 2011- Villefranche-sur-Saône)**

Comme les fois précédentes, une commission des résolutions regroupera, réorganisera et maintiendra pour débats et votes au congrès les différents amendements proposés par les structures nationales et interpro de Solidaires. Cette commission, compte tenu du travail de celle du précédent congrès se tiendra sur une semaine (**du 14 au 18 mars**). Elle sera composée de 5 membres : 2 du SN et 3 du BN.

[NB. JFH, sollicité, en tant que représentant de SUD culture au BN ,a oublié de présenter sa candidature au CdS. Il avait participé à la précédente commission. Le prochain CdS devra ratifier – ou non – sa candidature – puisque le BN Solidaires du 03/02 a arrêté la composition de la dite commission : pour le SN Solidaires : JL Galmiche et JM Nathanson ; pour le BN : 1 du SNUI/SUD Trésor/Solidaires ; 1 de SUD PTT, 1 de SUD Culture : JFH « sous couvert de validation » par son syndicat].

**Rappel** : les amendements provenant des sections SUD Culture seront débattues au prochain Conseil des sections du 24 février afin que les amendements retenus soient adressées au SN Solidaires dans les délais (7 mars). Il faut prévoir que l'après-midi du 24/02 sera consacré à l'examen des résolutions (qui vous ont été envoyées) et des amendements des sections.

● **Culture pour chacun** : préparation de l'action contre le forum du 4 février : la grand messe voulue par le

Ministre pour clore en en fanfare les forums préparatoires organisés par les DRAC. Forte mobilisation des organisations professionnelles du secteur (y compris de la CGT Spectacle – ce qui tranche avec le silence « assourdissant » de la CGT Culture sur le sujet, une première du genre) et des réactions dans les DRAC qui n'étaient pas, semble-t-il, celles escomptées par le cabinet, d'où la virevolte « communicationnelle » qui a abouti à la bouillie : « culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée » (voir les différents communiqués et expressions de SUD Culture sur le sujet) et la tenue sur un jour du forum prévu initialement sur 2 jours.

[NB : finalement la mobilisation a été suffisante entre 150 et 200 personnes dont une petite dizaine SUD Culture, avec un tract, pour que le forum soit bloqué pratiquement toute la matinée : F. Mitterrand a parlé devant 400 personnes seulement, alors que la grande salle « Charlie Parker » de La Villette peut en accueillir plus du double... Comme de bien entendu, c'est le Syndéac – immédiatement suivi de la CGT Spectacle – qui a décidé unilatéralement de lever les barrages vers 11h40... D'où le communiqué de l'après midi distribué à la sortie (et signé Actes-If, Cip-IdF, SUD Culture, Synavi].

#### ● **Bilan du 20 janvier, initiative CGT/FSU/ Solidaires :précarité dans la Fonction publique**

(voir Cr déjà publiés ) 2 initiatives à Paris : petite manif au départ de Jussieu (500 personnes environ). Très peu d'agents du ministère présents, mais une bonne présence de SUD Culture (une quinzaine de personnes). Un rassemblement a eu lieu le soir devant l'Ecole Normale Supérieure (conflit en cours des précaires, dont ceux des cantines). Prochaine initiative le 9 mars à l'ENS avec conférence de presse (date à confirmer). Regrets de camarades que cette journée se soit limitée à la seule fonction publique (même s'il y a eu un appel commun de l'union syndicale Solidaires des 5ème et 13ème arrondissements de Paris avec l'union locale CGT des 5ème et 6ème arrondissements sur la précarité dans le public et le privé, tout comme à Marseille). Souhait que la prochaine mobilisation se fasse le weekend pour toucher les (nombreux) vacataires de weekend.

Cette mobilisation s'inscrivait en parallèle aux « négociations » en cours en vue du dépôt d'un projet de loi sur la précarité dans la Fonction publique (au printemps pour vote en automne).

Afin de faire pression sur celles-ci, il faut construire une mobilisation au ministère de la Culture, avec des assemblées générales et des réunions d'informations dans les établissements. Le but étant d'essayer de faire au moins une journée de grève dans la deuxième quinzaine de mars, en lien avec une nouvelle journée de mobilisation de toute la Fonction Publique.

► **Info :** Le prochain G8 aura lieu en France les 26-27 mai à Deauville, avant un G20 à Cannes début novembre. A voir avec Solidaires ce qui est prévu.

#### **ACTUALITE DES SECTIONS ET ACTUALITE REVENDICATIVE**

● **Spectacle vivant :** suite à la décision d'un CdS précédent, un forum SUD Culture est prévu à Marseille sur les questions de la précarité dans la culture, fin juin/début juillet. Cependant, le projet (non encore budgété prévisionnellement par les camarades) montre un décalage entre les intentions de départ et le programme proposé (essentiellement centré sur le spectacle vivant). Il est demandé aux camarades à l'initiative de ce projet de revoir et préciser leur programme et de le budgéter.

**NB :** Une journée sur la précarité dans la culture (et ailleurs) est organisée le 7 février à Toulouse par la Cip locale, la Cip-IdF, CGT spectacle, SUD Culture, d'autres SUD....

□ Il a été souhaité (notamment en prévision de notre prochain congrès SUD Culture aux alentours de Mars 2012) que des propositions sur la Culture au sens large (càd incluant les savoirs-faire et pourquoi pas jardinage, cuisine, sur le goût, etc) soient avancées et débattues. Des contributions écrites pourraient nourrir la rédaction des futures résolutions de congrès.

● **Vincent Bruyère, nouvel adhérent de Franche-Comté,** se présente : il est actuellement en contrat pour l'association Terre des liens. Militant dans des associations prônant la décroissance, il est très sensible aux questions écologiques et souhaiterait qu'un débat sur le sujet ait lieu au cours d'un prochain CDS.

- **Le documentaire *D'égal à égales*** (sur des femmes immigrées syndicalistes) sort en salles. Les réalisateurs aimeraient que SUD Culture Solidaires organise une projection (la section BNF réfléchit à faire une projection pour les adhérent-es du nettoyage, qui pourra être ouverte à d'autres camarades de SUD Culture bien sûr).

- **Cinéma : Ciné Solidaires** a demandé (à la Direction départementale du travail) à participer aux négociations nationales de branche. Réponse : la fédération patronale et une majorité de syndicat s'y oppose. Possibilité bien sûr de faire un recours mais les camarades pensent qu'il sera plus efficace d'attendre les résultats des prochaines élections professionnelles qui devraient nous donner une place de droit dans ces négociations.

□ Il y aura en juin à Saint-Denis (93) un festival de cinéma alternatif.

Paris, le 7 février 2011